

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2015

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, Mme FLANEAU Emilie, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSE : M.SALLARD Claude

*M. SALLARD a donné pouvoir à M. RIOULT-LERICHE Stéphane*

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 03 février 2015

Distribution des comptes rendus suivants :

- Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2015 syndicat mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne
- Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2015 SIVM LE HORPS
- Compte rendu du comité syndical du 17 février 2015 SIVOM de la Région de LASSAY

### 1- Vote des subventions 2015

#### 1-1 Subventions communales 2015

Monsieur le Maire présente les bilans et les budgets prévisionnels de chaque association communale afin de voter les subventions annuelles.

Sur proposition de la commission finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations communales désignées ci-dessous :

A.S.C.C.R.	700 €	Comité des Fêtes	3300 €
Aînés Ruraux	1 400 €	Gym, Remise en Forme	700 €
Amicale des Chasseurs	180 €	Trait d'Union	100 €
Anciens Combattants	200 €		

## 1-2 Subventions extérieures 2015

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations extérieures.

Sur proposition de la commission finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux organismes extérieurs désignés ci-dessous:

ADMR Le Horps	1324 €	Les Motards ont du cœur	40 €
CACH (Compagnie des Archers)	150 €	Les Paralysés de France	40 €
Associations Infirmes moteurs cérébraux	40 €	Les Sclérosés en plaques	40 €
CAUE	68.60 €	Cinéma l'Aiglon	65 €
Donneurs de sang	40 €	Les Restos du cœur	40 €
Gaule Ribayenne	40 €	FGDON	123.30 €
SPA	40 €	FGDON Le RIBAY	40 €
Téléproton	40 €	Pompiers de Lassay	20 €
UDAF de la Mayenne	40 €	La Mayenne, Terre de Gazelles	200 €
La Prévention Routière	30 €		

## 1-3 Attribution subvention facteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année un calendrier à la Mairie de Charchigné. Monsieur le Maire propose de verser 20 € au facteur afin de le récompenser des services qu'il rend à la Mairie ainsi qu'à la population de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De verser une subvention de fonctionnement de 20 € à Monsieur Bruno DEROUET.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

## 2- Approbation des comptes de gestion 2014

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

✚ DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 3- Vote des comptes administratifs 2014

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2014,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2014,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	BUDGET COMMUNE	EAU ASSAI- NISSEMENT	LOT LE VAL- LON DORE	BUDGETS CUMULES
<b><u>Section Investissement</u></b>				
Dépenses	469 546.51	20 317.26	56 173.91	<b>546 037.68</b>
Recettes	310 954.73	184 761.80	56 173.91	<b>551 890.44</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>-158 591.78</b>	<b>164 444.54</b>	<b>0.00</b>	<b>5 852.76</b>
+/- report résultat N-1	-107 029.61	-188 715.34	0.00	<b>-295 744.95</b>
<b>Résultat final au 31/12/N</b>	<b>-265 621.39</b>	<b>-24 270.80</b>	<b>0.00</b>	<b>-289 892.19</b>
Restes à réaliser	83 619.00	47 772.90		<b>131 391.90</b>
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>-182 002.39</b>	<b>23 502.10</b>		<b>-158 500.29</b>
<b><u>Section Fonctionnement</u></b>				
Dépenses	495 997.68	171 803.17	56 173.91	<b>723 974.76</b>
Recettes	726 148.12	257 989.06	56 173.91	<b>1 040 311.09</b>
<b>Résultat Exercice</b>	<b>230 150.44</b>	<b>86 185.89</b>	<b>0.00</b>	<b>316 336.33</b>
+/- report résultat N-1	474 797.71	220 293.49	0.00	<b>695 091.20</b>
Part affectée à l'Invest.	61 572.18	149 481.07	0.00	<b>211 053.25</b>
<b>Résultat final au 31/12/N</b>	<b>643 375.97</b>	<b>156 998.31</b>	<b>0.00</b>	<b>800 374.28</b>
<b><u>BALANCE GLOBALE</u></b>				
Total dépenses cumulées	965 544.19	192 120.43	112 347.82	<b>1 270 012.44</b>
Total recettes cumulées	1 037 102.85	442 750.86	112 347.82	<b>1 592 201.53</b>
<b>Résultat Exercice</b>	<b>71 558.66</b>	<b>250 630.43</b>	<b>0.00</b>	<b>322 189.09</b>
+/- report résultats cumulés N-1 +R à R	389 814.92	-70 130.02		<b>319 684.90</b>
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>461 373.58</b>	<b>180 500.41</b>	<b>0.00</b>	<b>641 873.99</b>

2°. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2014 de la Commune, du service d'eau et assainissement, et du lotissement le Vallon Doré.

*Monsieur JEUSSE Loïc est invité à revenir en salle du conseil.*

#### 4- Compte rendu des commissions et décisions

##### 4-1 commission finances : projet d'investissements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission finances qui s'est déroulée en présence de Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de LASSAY LES CHATEAUX le 19 février dernier. L'ordre du jour de cette réunion était principalement de définir les capacités d'investissements de la commune de Charchigné afin d'apprécier la mise en place de nouveaux projets.

Le bilan fait par Monsieur le Percepteur indique un endettement conséquent de la commune du aux nombreux investissements effectués ces dernières années. Néanmoins Charchigné parvient à dégager un autofinancement de 100 000 € et dispose de rentrées financières régulières (produits du parc locatif) ce qui lui permet d'envisager le montage de projets.

Monsieur le Maire précise que la prudence est tout de même de rigueur en effet les dotations financières de l'État vont baisser et les finances communales vont être impactées par ce phénomène. De même, quelques impayés et les difficultés de location fragilisent l'équilibre budgétaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal sa décision concernant la réalisation de la seconde tranche du programme de rénovation du parc locatif rues du parc et des cytises initié en 2010.

Pour mémoire, à l'origine du projet de la seconde tranche, neuf logements étaient prévus. Suite à plusieurs ventes le nombre de pavillons restant à rénover est à présent de six logements. Il est proposé de mettre en vente l'un des pavillons dont les locataires ont récemment donné leur préavis de départ (6 rue du parc) afin de créer une recette supplémentaire pour la réalisation de ces travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération serait d'environ 210 000 €. Ils restent néanmoins quelques éléments à préciser :

- avait-il été prévu dans le marché la possibilité de réduire le nombre de logement à rénover.
- le marché public concernant le lot 1 : isolation extérieure est à relancer du faite de la cessation d'activité de l'entreprise LEBRANCHU. Le coût de cette tranche n'est donc pas connu pour l'heure.
- les calculs de subventions restent néanmoins à confirmer en prenant en compte la réduction du nombre de logements à rénover. La proportionnalité des garanties dans le cas présent reste à vérifier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De lancer la seconde tranche du programme de rénovation du parc locatif rues du parc et des cytises sous réserve de conditions financières satisfaisantes (subventions maintenues)
- ✚ D'autoriser M. le Maire à lancer une consultation des entreprises pour le lot n°1 : isolation extérieure

#### 4-2 Vente d'un pavillon locatif au 6 rue du parc

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la vente du pavillon situé au 6 rue du parc il est nécessaire de formaliser cette décision par une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de vendre le pavillon de type 4 situé au 6 rue du parc à la sortie des locataires actuels soit au 1<sup>er</sup> juin 2015
- ✚ Désigne Maître LEONI VAZEILLE pour la réalisation de l'estimation du prix de vente ainsi que pour la rédaction de l'acte,
- ✚ Charge Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, de faire les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette transaction.

#### 4-3 commissions scolaire et recrutement

Suite à la commission « Affaires scolaires » et « recrutement » du 24 février dernier et dans l'optique des remplacements de Mmes MAHOUIIN Mélissa (congé maternité) et JEUSSE Chantal (départ à la retraite), Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider les propositions issues du travail des commissions susvisées :

- remplacement de Mme MAHOUIIN Mélissa, agent technique au restaurant scolaire, animatrice TAP et centre de loisirs. Remplacement de quatre mois dans le cadre du congé maternité de l'agent (juin à novembre 2015). Monsieur le Maire présente un élément nouveau : Mme MAHOUIIN est actuellement en arrêt de travail suite à des manifestations pathologiques liées à sa grossesse. Il est alors proposé de recruter une personne immédiatement en CDD et jusqu'à la fin du congé maternité de l'employée communale.

- remplacement de Mme JEUSSE Chantal, agent technique au restaurant scolaire, animatrice au centre de loisirs et régisseuse de la salle de loisirs. Proposition de recrutement au 15 juin 2015 en CDD, puis selon les qualités professionnelles il pourra être envisagé une stagiairisation suivie d'une titularisation si aptitudes correspondantes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De valider les propositions des commissions affaires scolaires et recrutement concernant les remplacements de Mmes MAHOUIIN et JEUSSE.
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'effectuer la publicité des offres d'emplois correspondantes

## 5- Questions diverses

### a) Foyer des jeunes

Mme BOUSSELET Nadine, 3<sup>ème</sup> adjointe, informe les membres du Conseil Municipal de la situation du foyer des jeunes de la commune. L'activité de celui-ci va être mis en suspens : en effet le bureau du foyer est démissionnaire (indisponibilité, manque de motivation).

Néanmoins un certain nombre de jeunes souhaite que le foyer continue son activité, le problème étant que ces jeunes sont mineurs et ne peuvent donc pas constituer un bureau associatif. Mmes BOUSSELET Nadine et BAHIER Marie-Laure se proposent de prendre le relais et organiseront prochainement une assemblée générale. Cette réunion sera également l'occasion de faire le point sur le règlement du foyer et sur les possibles mesures à adopter pour pallier à différents problèmes récurrents (disponibilité des clés du foyer, dégradations des lieux)

### b) Rédaction du Document Unique

Suite à la décision des Conseils Municipaux des 27 octobre et 16 décembre 2015 validant la création d'un Document Unique pour les services communaux, Monsieur le Maire informe qu'il est à présent temps de fixer une date pour la première réunion du comité de pilotage.

Les élus référents, Messieurs RIOULT LERICHE et BUSSON, ainsi que Monsieur le Maire valident la date du 11 mars pour la première rencontre avec les intervenants chargés d'assister la Mairie dans cette démarche. Pour mémoire, le comité de pilotage se compose des élus référents, de Monsieur le Maire, de l'Assistant de Prévention ainsi que d'une secrétaire de Mairie.

### c) Elections départementales 2015 : réunions des candidats

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de diverses réunions qui se dérouleront prochainement dans le cadre des élections départementales :

- équipe M. CHOUZY/ Mme DAVAINÉ : 03 mars 2015- 19h salle communautaire LE HORPS

- équipe Mme MORIN / M. TRANCHEVENT :

- 17 mars 2015-18h- Mairie de CHARCHIGNE (rencontre des élus)
- 19 mars 2015- 18h30 - Mairie de CHARCHIGNE (réunion publique ouverte à tous)

- équipe M. CRINIÈRE/ Mme MOREL : 12 mars 2015 -18h30- Mairie de CHARCHIGNE

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 14 avril 2015**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE,